

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY

Séance du Mardi 11 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 09

Nombre de Votants : 13

Étaient présents : Mesdames Brigitte AVOSCAN, Isabelle LORIZ, Jocelyne PANNETIER
Messieurs Mathieu DECATOR, Samuel FOURMY, Marc GRIMAND, Jean-Michel JOSSERAND, Bruno LEBLANC,
Philippe POIRSON

Étaient excusés :

Mme Carole BARRO ayant donné pouvoir à M. Philippe POIRSON

M. Vincent BRUN ayant donné pouvoir à M. Marc GRIMAND

M. Nicolas CHABERT ayant donné pouvoir à M. Bruno LEBLANC

Mme Aurélie COCHET ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LORIZ

Étaient absents : Mme Martine POTHIN, M. Jean-Louis GAGNEUX

Objet : Convention de servitudes avec ENEDIS / Travaux de réhabilitation et de raccordement – M.
LO FARO Patrick

Monsieur le Maire expose qu'ENEDIS, concessionnaire des ouvrages de distribution d'électricité, a été mandaté pour réaliser, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et du raccordement, les travaux de réhabilitation de M. LO FARO Patrick size 798 route de Bourg-en-Bresse 01120 PIZAY.

La société ENEDIS propose à la commune de Pizay de conclure une convention de servitude de passage pour la parcelle n° 1181 - Section A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE AUTORISATION à Monsieur le Maire de signer la convention de servitudes de la société ENEDIS.

Extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdit.



Le Maire,

Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 17/04/2023
Après affichage et publication du : 17/04/2023
Le Maire,
Marc GRIMAND